

« Malgré le gel salarial, la CFTC Emploi continue à se battre pour des avancées concrètes. »

RÉUNION NAO DU 20 OCTOBRE 2025 : UNE NOUVELLE DÉCEPTION !

Une nouvelle séance de Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) s’est tenue le 20 octobre 2025. Malheureusement, la Direction Générale a confirmé ce que nous redoutions !

AUCUNE AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES EN 2025 !

Pourquoi ?

Selon la DG, le contexte politique instable et le changement fréquent des interlocuteurs au sein du ministère de tutelle rendent les discussions extrêmement complexes.

Résultat : le ministère n’a pas donné son accord pour une revalorisation salariale.

La CFTC Emploi déplore vivement cette situation, d’autant que le projet de budget 2026 prévoit une baisse de 515 ETP au sein de France Travail. Alors que le pouvoir d’achat des agents continue de s’éroder, l’État choisit de réduire les effectifs et de geler les salaires !

Que devrait proposer unilatéralement la DG ?

PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR (PPV) EN DECEMBRE : (La prime est proratisée selon la quotité de temps de travail)

- 800 € pour les agents statuts privés A à D et agents publics cat. 1 et 2
- 500 € pour les agents statuts privés à partir du niveau E et agents publics cat. 3 et 4

TITRES-RESTAURANT :

- Revalorisation en novembre 2025
- Valeur faciale : 12,10 € (7,26 € part employeur et 4,84 € part salarié)

RACHAT DE JOURS RTT

RIEN POUR 2025 !

Le pouvoir d’achat n’est visiblement pas une priorité pour la DG !

La CFTC continuera de se battre et demandera des efforts à l’établissement !

Contact

syndicat.cftc-emploi@francetravail.fr



cftcemploi

**Adhérez en
cliquant ici !**